



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE LITTÉRATURE GÉNÉRALE ET COMPARÉE

Compte rendu de l'Assemblée générale annuelle 2017 de la Société française de littérature générale et comparée

Compte rendu de l'Assemblée générale annuelle de la SFLGC qui s'est tenue le jeudi 12 octobre 2017 à 15h15, à Maison de la recherche, Université de Toulouse Jean-Jaurès, Campus du Mirail, 5 allée Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 9

Étaient présents : Thomas Barège, Vanessa Besand, François Bonfils, Charles Brion, Chloé Chaudet, Yves Clavaron, Nicolas Corréard, Yvan Daniel, Guy Ducrey, Anne Duprat, Capucine Echiffre, Delphine Edy, Ariane Ferry, Caroline Fischer, Pauline Franchini, Julie Gaillard, Henri Garric, Stanislas Gauthier, Jean-Louis Haquette, Christophe Imbert, Amandine Lebarbier, Irène Leroy-Ladurie, Hélène Martinelli, Jean-Yves Masson, Fiona McIntosh, Sandrine Montin, Marion Pelissier, Dominique Perrache-Leborgne, Claire Placial, Stéphane Pouyaud, Camille Riquier Wautier, Emmanuelle Rougé, Delphine Rumeau, Benoît Tane, Sébastien Wit, Enrica Zanin, Karl Zieger.

Étaient excusés et avaient donné procuration : Anne Besson, Cécile Brochard, Yves Chevrel, Anne Ducrey, Ariane Eissen, Vincent Ferré, Florence Fix, Audrey Giboux, Catherine Grall, Sylvie Humbert-Mougin, Cécile Kovacsazy, Claire Lechevalier, Alain Montandon, Jean Marc Moura, Christophe Nikou, Clotilde Thouret, Yen-Mai Tran-Gervat, Tatiana Victoroff, Patrick Werly, Jessica Wilker.

La présidente de la SFLGC, Anne Duprat, ouvre la séance à 15h 32.

Elle a reçu 20 procurations dont Claire Placial, Secrétaire, donne lecture.

Elle passe ensuite à l'ordre du jour.

1) Approbation du compte rendu de l'AG du 28 novembre 2015

NB : les textes des comptes rendus ont été communiqués aux membres de la SFLGC dans la FIT de janvier 2017 envoyée le 14 février 2017 sur la liste de diffusion de la SFLGC. Benoit Tane met en circulation deux copies de ces comptes rendus et les projette.

0 opposition, 1 abstention, 0 refus de prendre part au vote : à la majorité des votants, le compte rendu de l'AG du 28 novembre 2015 est approuvé.

2) Approbation du compte rendu de l'AG du 10 décembre 2016

0 opposition, 1 abstention, 0 refus de prendre part au vote : à la majorité des votants, le compte rendu de l'AG du 10 décembre 2016 est approuvé.

3) Rapport moral de la Présidente

Anne Duprat remercie les organisateurs du congrès de Toulouse, notamment Delphine Rumeau, Pierre-Yves Boissau, Benoît Tane, Claire Gheerardyn, en particulier pour l'aide qu'ils ont apportée en vue de la tenue de l'Assemblée générale en rendant possible la projection des messages radiodiffusés.

Elle évoque la mémoire de Philippe Chardin disparu le 15 janvier 2017, au sujet de qui des messages ont été transmis par les collègues des universités de Tours et de Reims, où il avait longtemps enseigné. Elle salue sa contribution à l'évolution des concepts et des méthodes comparatistes — tandis que la littérature comparée passait de l'étude des influences à celle des transferts culturels, Philippe Chardin préférait utiliser la notion de réception créatrice. Elle évoque également son œuvre romanesque.

Anne Duprat remercie ensuite les Vice-présidents qui terminent leur mandat pour leur contribution aux événements comparatistes et à la vie de l'association.

Du côté des relations internationales, le congrès de l'Association internationale de littérature comparée à Vienne en juillet 2016 ainsi que celui du Réseau européen de littérature comparée à Helsinki ont permis de constater que la place des comparatistes français dans ces événements internationaux se maintient très bien.

Du côté de la recherche, l'organisation des Doctoriales à Strasbourg a été un très grand succès, a recueilli l'approbation des doctorants ; ceux-ci sont désireux de renouveler l'expérience qu'ils ont trouvée très riche.

En outre, la rencontre avec les collègues roumains invités au congrès de Toulouse a été l'occasion d'évoquer la possibilité de fonder un prix de thèse de la SFLGC, à l'instar de ce qui existe dans d'autres sociétés savantes — la SFLGC s'associe par exemple au prix de thèse décerné par le Comité de Liaison des Associations Dixneuviémistes. Ce prix permettrait de rendre plus visible l'apport de la recherche récente à la littérature comparée.

Le bilan de la vice-présidence à l'enseignement est l'occasion de saluer le considérable travail accompli par Lise Wajeman. La SFLGC s'était engagée à mettre en place une meilleure implication des préparateurs de l'agrégation à la réunion de choix des sujets ainsi qu'à la journée de présentation du nouveau programme. Il était important que le plus de personnes possible puisse participer, la tenue de la réunion à Paris pouvant être un problème pour les préparateurs enseignant dans les Régions, compte tenu de la nécessité de participer activement à la réunion pour prendre au vote. Le principe d'une solution de « présence à distance » avec vidéodiffusion de la réunion à ceux des préparateurs s'étant préinscrits avait été votée à l'AG de 2015, et mise en œuvre en 2017 grâce à l'hébergement et à l'assistance technique procurées par l'Université Paris Sorbonne Nouvelle : on a ainsi pu voter à distance de façon informée en pouvant poser des questions via un *chat*.

L'avancement de la réfection du site de la SFLGC a été un des plus gros chantiers des deux ans écoulés. La construction du site a connu deux ans de blocage pour des raisons à la fois techniques et humaines ; elle a repris désormais et le site verra le jour dans les semaines qui viennent grâce au travail considérable fourni par Vincent Ferré.

L'avancée du site signifie la reprise des travaux de la BEL (bibliothèque électronique comparatiste en ligne), dont les travaux ont été relancés en janvier dernier. La BEL comprend des articles de fond, des travaux faisant un état de la recherche sur plusieurs thématiques : littérature et savoir, théorie et méthode, poétique et genre, littérature et musique, études culturelles, etc. Son

comité a été en partie renouvelé, le nouveau comité s'est réuni le 22 janvier dernier, et une partie des membres a accepté de porter l'effort de transfert des données de l'ancien site vers le nouveau. C'est là un très important support de diffusion de la recherche en littérature comparée. Il est désormais possible à nouveau d'inviter à l'envoi d'articles de fond dont l'apport va permettre de redémarrer le site.

La publication papier de la SFLGC, *Poétiques comparatistes*, a un beau calendrier de publications, puisque sont prévus d'ici à 2021 les volumes suivants : en 2017 *La littérature testimoniale et ses enjeux génériques*, dirigé par Philippe Ménard ; en 2018 le volume *La Littérature comparée : un dialogue entre Est et Ouest. Naissance et évolution des théories en Europe* dirigé par Charlotte Kraus et Karl Zieger ; en 2019 un volume dirigé par Bertrand Westphal : *La géocritique en dialogue* ; en 2020 un volume sur littérature, texte et musique dirigé par Timothée Picard, et pour 2021 un volume Chine/Occident a été commandé à Muriel Détrie et Philippe Postel. Ce calendrier ne doit pas décourager les propositions : il arrive que la publication d'un volume doive être repoussée et des projets déjà avancés peuvent éventuellement s'intercaler entre les publications prévues.

Anne Duprat souligne ensuite un point beaucoup plus inquiétant : la situation des carrières dans l'enseignement supérieur et la recherche, qui est menaçante surtout pour le recrutement aux postes de maître de conférences. Elle évoque la question de la pétition demandant l'automatisme des détachements des titulaires des concours de l'enseignement secondaire ayant obtenu un contrat doctoral ou un poste d'ATER : certains rectorats refusent tout détachement, en s'appuyant sur les nécessités du service dans le secondaire. Cela a des conséquences dommageables à plusieurs titres : des départements n'ayant pu recruter un ATER ont des difficultés à défendre un poste de maître de conférences parce que les autorités de tutelle sont tentées d'arguer du fait que les départements réussissent à pallier l'absence d'un ATER. Par ailleurs les refus de détachement varient selon les académies, ils mettent les doctorants et jeunes docteurs dans des situations d'inégalité de traitement. La SFLGC s'est associée à la diffusion de la pétition rédigée par Isabelle Poulin, qui demandait un examen équitable par les rectorats des demandes de détachement.

La situation fondamentale à l'heure actuelle est celle d'une difficulté dans l'entrée en carrière, du fait du nombre très faible de postes de maîtres de conférences. Une lettre avait circulé en 2017 qui déplorait la raréfaction des postes profilés en 10^e section. Anne-Rachel Hermetet, présidente de la 10^e section du CNU, et Anne Duprat s'associent à cette lettre, sachant par ailleurs que la bataille se fait pied à pied dans les universités.

Afin de recueillir des éléments collectifs, Anne Duprat s'était engagée à mener une enquête, portant sur la situation des comparatistes entre 2012 et 2017. Cette enquête, toujours en cours, permet de faire un état des lieux effectif de la présence de la littérature comparée dans les universités. Vingt-huit universités ont répondu à son appel et rempli le questionnaire préparé, toutes les universités n'ayant pas répondu à toutes les questions. Il est par exemple compliqué d'obtenir des informations sur les postes gelés ou reprofilés : il n'y a pas toujours de traçabilité. Par exemple, dans l'état actuel des informations recueillies un poste de professeur et deux postes de maîtres de conférences seulement sont annoncés comme perdus, et cinq postes comme gelés : ces chiffres sont de toute évidence sous-estimés. Les informations recueillies sont en outre très parcellaires concernant les postes d'ATER et les PRAG. Pour finir, des informations manquent également parce que toutes les universités n'ont pas répondu, notamment certaines grandes universités parisiennes.

Les informations recueillies lors de ce premier dépouillement doivent donc être complétées après une relance des collègues par courrier, et portent notamment sur le nombre de thèses soutenues, l'évolution des postes, etc.

Après cette seconde collection d'informations, l'enquête pourra déboucher sur la rédaction d'un rapport qui permettra de construire une vision plus complète de l'état de la littérature comparée dans les universités françaises. Il faudra pour ce rapport obtenir des éléments de comparaisons, savoir comment ont été reprofilés les postes perdus par la 10^e section au profit d'une

autre (par exemple 9^e section ou anglais). Les membres de la SFLGC seront tenus au courant de la construction de ce rapport.

L'enquête engagée sur les années 2012-2017 avait un autre volet : il s'agissait de répertorier les responsabilités collectives dans lesquelles les comparatistes sont engagés au sein de leurs institutions de rattachement : quelle place ont les comparatistes dans les équipes qui sont très souvent mixtes ? Anne Duprat fait le constat, à travers cette enquête, que si peu de comparatistes dirigent des écoles doctorales ou des UFR, nombreux en revanche sont ceux qui dirigent des sections, des départements, des diplômes. Dans le cadre de ces fonctions, leurs compétences spécifiques sont souvent mises à profit pour structurer en pratique et en théorie un discours interdisciplinaire qui peut par ailleurs servir de fondement aux mouvements de fusion ou de regroupement disciplinaire engagés par les autorités de tutelle. Il s'agit donc d'un réinvestissement, complexe dans ses conséquences institutionnelles et scientifiques des capacités particulières des comparatistes à faire des liens entre les disciplines, phénomène auquel Anne Duprat indique qu'il convient d'être attentifs.

Ayant présenté le résultat de cette enquête en cours, Anne Duprat passe la parole à l'assemblée en demandant notamment comment on pourrait en affiner les résultats.

Fiona McIntosh : faut-il intégrer les chiffres de la participation aux conseils centraux ? Pour Anne Duprat, ça n'est pas intrinsèquement significatif, mais on peut l'envisager.

Thomas Barège suggère d'étudier le ratio entre le nombre de postes et le nombre d'étudiants en licence. Isabelle Poulin évoque la possibilité de décompter le volume horaire de la littérature comparée dans les maquettes ; Anne Duprat répond que puisque nous sommes dans une vague de changement des maquettes, c'est peut-être le moment de le faire. Henri Garric ajoute que cette enquête est facile à faire à partir des volumes horaires des UFR : quand les choses se passent bien, les collègues comparatistes n'ont qu'à demander l'information au responsable de diplôme. Yves Clavaron précise que les DRH des universités connaissent le taux d'encadrement par section CNU.

Ariane Ferry soulève néanmoins un obstacle : les libellés de cours en licence et surtout en master tendent à faire disparaître le mot « comparée » des intitulés, ce qui pour Anne Duprat est symptomatique de la dissolution de notre discipline. Une autre difficulté est évoquée par Fiona McIntosh : la comparaison avec les sections de langue est rendue complexe par le fait que, en anglais par exemple, à nombre de postes constants, la littérature anglophone perd des postes au profit de la langue et de la civilisation.

Isabelle Poulin suggère de décompter le nombre des mémoires de master soutenus en littérature comparée.

Le rapport moral est mis au vote : il est adopté à l'unanimité.

4) Rapport financier

Benoît Tane est désigné commissaire aux comptes. Chloé Chaudet, Trésorière de l'association, prend ensuite la parole pour présenter le rapport financier de la SFLGC pour l'année 2017

RAPPORT FINANCIER SFLGC 2017 (A LA DATE DU 10 OCTOBRE 2017)

RECETTES 2017

Cotisations 2017 x 185 membres réguliers	7 400,00
--	----------

Cotisations 2017 x 33 doctorants	990,00
Ventes <i>Poétiques comparatistes</i> années précédentes – en attente	?
TOTAL	8 390,00

DEPENSES 2017

Cotisation AILC pour 2016	2 330,00
Participation aux Doctoriales 2017	1 000,00
Participation au Congrès 2017	1 500,00
Participation au Prix de recherche des associations dix-neuviémistes 2017	100,00
Déjeuner journée d'agrégation 2017	138,50
Pause-café et photocopies journée d'agrégation 2017	45,95
Remboursement voyage A. Duncan journée d'agrégation 2017	183,87
Fleurs P. Chardin	79,90
Assistanat à l'édition en ligne des actes du Congrès 2014 (S. Meyer)	540,00
Acompte développement nouveau site (D. Chiron)	1 320,00
Solde développement nouveau site [restera à imputer]	(3 120,00)
Acompte réalisation graphique nouveau site (M. Cixous)	1 210,00
Solde réalisation graphique nouveau site [restera à imputer]	(1 210,00)
Abonnement services Crédit mutuel (services courants + paiement en ligne)	122,58
Cotisation annuelle Eurocompte + Cotisation annuelle carte de dépôt	64,96
Frais d'encasement par carte bancaire décembre 2016 – septembre 2017	64,07
TOTAL (dont frais d'ensemble du nouveau site)	13 029,83

Restent à imputer (sur le budget 2017) la convention 2017 pour *Poétiques comparatistes* (Lucie Éditions) et les frais d'expédition du volume *Poétiques comparatistes*.

À NOTER

Chloé Chaudet fait remarquer que le déficit exceptionnel (4639,83 euros) s'explique par les frais engagés pour le nouveau site. Une baisse des cotisations (270 adhérents en 2015, 233 en 2016, 218 cette année) est cependant notable. L'AG ayant lieu un peu plus tôt que d'habitude, on peut espérer quelques adhésions supplémentaires d'ici à la fin de l'année.

Le solde du compte courant est de 12 007,41 euros.

Le solde du Livret bleu : 18 849,23 euros.

Benoit Tane, Commissaire aux comptes, approuve les comptes présentés par la Trésorière.

5) Bilan de la session CNU de la 10^e section

Anne-Rachel Hermetet prie d'excuser son absence et a demandé à Jean-Louis Haquette de présenter le bilan de la session CNU de l'année 2017.

Concernant la session de qualification, le bilan est le suivant :

Pour la qualification aux fonctions de maître de conférences : il y avait 154 inscrits, 20 dossiers ne sont pas parvenus, 3 renoncements : 131 dossiers ont donc été examinés.

Sur les dossiers reçus : 2 étaient irrecevables, 51 ont été qualifiés (soit 38,9% des dossiers parvenus), 47 non qualifiés (soit 35,8 % des dossiers parvenus) 29 hors section (22,1 % des dossiers parvenus), 2 sont parvenus hors-délais.

Pour comparaison, les chiffres de 2016 étaient les suivants : 167 inscrits, 25 dossiers non parvenus, 5 renoncements, donc 137 dossiers examinés. Sur les dossiers reçus : 3 irrecevables, 52 qualifiés (38 % des dossiers parvenus), 51 non qualifiés (37 % des dossiers parvenus) 31 hors section (22,6 % des dossiers parvenus).

Pour la qualification aux fonctions de professeur : il y avait 16 candidats inscrits, 2 dossiers non parvenus et un renoncement donc 13 dossiers examinés. 4 ont été qualifiés, 6 non-qualifiés, un hors-section, et deux équivalences refusées.

Les chiffres de 2016 étaient les suivants : 20 inscrits, aucun dossier non parvenu, 11 qualifiés, (55 %), 6 non qualifiés (30%), 3 hors section (15%).

On peut remarquer la baisse d'année en année du nombre de candidats à la qualification aux fonctions de professeur (20 en 2016 ; en 2015 : 28 inscrits, 3 dossiers non parvenus donc 25 dossiers examinés ; en 2014 : 26 inscrits, 2 dossiers non parvenus donc 24 dossiers examinés)

Il n'y avait pas de candidat en appel pour la 10e section cette année.

Pour ce qui est des promotions, dont le ministère détermine les nombres, en 2017 ont été attribuées 3 promotions à la hors-classe des maîtres de conférences, 2 à la première classe des professeurs, 2 à la classe exceptionnelle 1 ; la section ne pouvait attribuer aucune promotion à la classe exceptionnelle 2. Anne-Rachel Hermetet représentée par Jean-Louis Haquette souhaite inciter encore davantage les collègues, en particulier les MCF, à déposer des dossiers pour la promotion.

Cette année, comme souvent, la section ne disposait que d'un unique CRCT d'un semestre (Congé pour recherches ou conversions thématiques).

Pour la quatrième année le CNU examinait les dossiers de demande de PEDR et devait les classer. Les conditions d'évaluation sont les suivantes : des quotas imposés par le ministère, un PV électronique à remplir, si bien qu'il est impossible de changer ces quotas ou de ne pas les respecter. Le classement consiste à composer trois groupes dont 20% de dossiers « de la plus grande qualité » et 30% « satisfaisant pleinement les critères », les 50 % restants « devant être consolidés en vue d'une prime ». Les membres du CNU se sont retrouvés très embarrassés car beaucoup de dossiers dépassaient par leur nombre de productions et par leur qualité les normes exigées par le ministère pour être considérés comme des dossiers satisfaisants. Anne-Rachel Hermetet, représentée par Jean-Louis Haquette, insiste sur le fait que les porteurs des dossiers « devant être consolidés » ne doivent pas considérer ce label comme représentatif de l'avis du CNU sur leur travail, et souligne que la 10e section a donc été contrainte à classer comme non prioritaires des dossiers de très bon niveau.

En 2017 26 dossiers ont été reçus, 8 de Maîtres de conférences et 18 de professeurs. Les primes ont été attribuées au prorata entre MCF et PR, correspondant au nombre de candidatures dans chaque corps.

Les critères d'évaluation de la section figurent sur le site de la CP-CNU. Pour éviter une évaluation uniquement quantitative, la 10e section invite les candidats à envoyer un article pour compléter le dossier, possibilité qu'exploitent très peu de collègues.

La 10e section a unanimement refusé de mettre en place le suivi de carrière et ne siègera donc pas à cette fin en 2017.

Anne Duprat remercie Anne-Rachel Hermetet pour son travail et passe au bilan de la recherche.

6) Bilan de la recherche

Guy Ducrey, Vice-président à la recherche, annonce avoir deux sujets à présenter, le premier pleinement heureux, l'autre avec pincement au cœur.

Tout d'abord Guy Ducrey se réjouit d'avoir œuvré à l'organisation et au succès des Doctoriales : 65 communications ont été présentées par les doctorants, ce qui a demandé une considérable organisation pour l'équipe strasbourgeoise avec l'aide de la SFLGC. Les Doctoriales se sont déroulées dans très bonne atmosphère, avec pour principe une critique devant rester bienveillante : il ne s'agissait pas de mimer un jury de thèse. La journée s'est très bien passée, et il a été demandé de reproduire l'expérience. De nouvelles Doctoriales ne pourront pas avoir lieu à Strasbourg : peut-être dans l'université du prochain Vice-président à la recherche ? Elles peuvent également être organisées par toute personne envisageant de s'en charger. Guy Ducrey rappelle en effet l'importance de ce moment pour les doctorants.

Guy Ducrey évoque ensuite la publication des actes du congrès de 2014 qui avait eu lieu à Strasbourg : la préparation de la publication a demandé beaucoup de temps pour rassembler les communications, et il a été très bien aidé par une doctorante, Suzanne Meyer, qui a mis sur pied un travail considérable de mise en forme. L'ensemble est prêt à être mis en ligne à tout moment, mais malheureusement le site de la SFLGC ne le permet pas encore. Guy Ducrey et Anne Duprat ont reculé devant la possibilité de mettre les actes en ligne sur le site de l'université de Strasbourg : il serait regrettable pour la SFLGC de ne pas pouvoir mettre en ligne ses propres congrès. Guy Ducrey exprime donc le regret de quitter sa fonction de Vice-président à la recherche, au terme de sa mandature, sans voir en ligne la production du congrès qu'il a contribué à organiser.

Anne Duprat précise que la question du site sera évoquée plus tard dans la réunion. Elle rappelle les enjeux : fallait-il débloquer l'ancien site, ou attendre le nouveau site pour mettre en ligne ? Il y a eu des délais inattendus dans la mise en œuvre du nouveau site. Il faudra donc mettre sur le nouveau site à la fois les actes du congrès de Strasbourg et ceux de celui d'Amiens.

Anne Duprat remercie infiniment Guy Ducrey pour son travail comme Vice-président à la recherche.

7) Bilan des relations internationales

Jean-Louis Haquette, Vice-président aux relations internationales, prend tout d'abord la parole.

Il se réjouit de l'invitation d'une société étrangère (cette année, les comparatistes de Roumanie) lors des congrès, en relevant l'importance de contacts non seulement institutionnels mais aussi intellectuels. Il exprime l'intérêt d'un retour sur façon dont sont perçues les tables-rondes lors des congrès.

Jean-Louis Haquette exprime sa satisfaction devant le fait que le congrès de l'AILC à Vienne en 2016 ait été très fréquenté par les Français, au point que la publication va se faire sur

format papier et en ligne avec une feuille de style spécifique pour le français, du fait du grand nombre de communications dans cette langue.

Il évoque le dernier congrès du Réseau européen d'études littéraires comparées, qui a eu lieu à Helsinki. La présence de communications en français a progressé depuis le congrès de Dublin, ce qui est intéressant compte-tenu de l'origine franco-italienne de ce réseau. Il réaffirme l'intérêt de maintenir le français comme langue de communication scientifique internationale, notamment par l'organisation d'ateliers en français.

Le Réseau subit une métamorphose : il va en effet être transformé en association loi 1901, la législation française étant particulièrement adéquate pour ce genre de réseau. Bernard Franco est chargé de cette tâche. Devenant une association, le Réseau devra percevoir des cotisations.

Le prochain congrès du Réseau aura lieu en France en 2019.

Jean-Louis Haquette relaie ensuite une nouvelle transmise par Jean-Marc Moura : l'AILC aussi est devenue depuis peu association française loi 1901, avec pour adresse officielle le 17 rue de la Sorbonne.

Jean-Louis Haquette donne ensuite la parole à Karl Zieger, qui déclare que les comparatistes de Lille sont très heureux d'accueillir le 8^e congrès du Réseau, qui aura lieu du 27 au 30 août 2019 à Lille. Les comparatistes de Lille sont porteurs du projet, mais recueillent le soutien des comparatistes des autres universités de la région : Amiens, Arras, Valenciennes.

Le thème général de ce congrès sera celui de la « transmission » des cultures, du savoir, y compris des sciences, l'évolution des canons littéraires. Il tourne autour du thème plus large du dialogue interculturel pour offrir une diversité d'approches aux participants du congrès. Cette problématique se veut atemporelle, sans bornes chronologiques et permettant des approches spatiales variées.

Un autre aspect est à souligner avant l'appel à communications en bonne et due forme : bien sûr, il y aura un appel à des communications individuelles, mais il sera aussi possible d'accueillir des ateliers, qui pourront prendre la forme de propositions collectives dans la réponse à l'appel.

Un dernier point est plus délicat : jusqu'ici tous les congrès du réseau ont été payants, ce qui est une habitude des congrès internationaux. Par ailleurs le congrès devra trouver des financements. Il y aura certes une subvention de la SFLGC, des partenaires, des laboratoires, mais cela ne fera pas tout et le congrès aura donc des frais d'inscription. En même temps, il s'agira d'une année sans congrès de la SFLGC, dont les membres auront droit à une réduction substantielle des frais d'inscription, frais que l'université de Lille exige du reste des organisateurs de congrès. Karl Zieger rappelle pour finir que le choix du thème « transmission du savoir » s'ancre dans la volonté de démontrer que ce type de thématique peut être une perspective pour les littéraires qui voient souvent leurs recherches échapper aux programmes d'excellence des universités pluridisciplinaires.

8) Prochain congrès de la SFLGC

On en vient ensuite à évoquer la perspective du prochain congrès de la SFLGC. Anne Duprat a reçu une proposition de Rémi Astruc, de l'Université Paris Seine (Cergy), une université qui n'a encore jamais accueilli de congrès de la SFLGC. Ne pouvant être présent à Toulouse, Rémi Astruc a enregistré un message vidéo qui est diffusé à l'Assemblée générale.

Rémi Astruc prie l'Assemblée de l'excuser de ne pas être à Toulouse. Il souhaiterait proposer d'organiser le prochain congrès à Cergy, ce qui serait opportun d'autant qu'il y a un certain temps qu'il n'y a pas eu de congrès national en Région parisienne. Les atouts de Cergy selon Rémi Astruc sont la proximité de Paris, la possibilité d'héberger le congrès à la Maison internationale de la recherche inaugurée récemment, dans de bonnes conditions avec des sessions parallèles possibles. Rémi Astruc est le seul comparatiste de son département, mais il peut compter sur des collègues dévoués notamment en francophonie, des doctorants, des masterants.

Il propose le sujet suivant : « les mots de la communauté ». La question de la communauté répond à un programme de recherche, qui a donné lieu à une journée d'études dans les axes de son laboratoire Agora, autour des « images de la communauté ». Ce thème est intéressant par son caractère comparatistes, et permet de réunir réflexions de plusieurs disciplines, réflexions politiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques, en plus de réflexions esthétiques et littéraires. Différents arts peuvent être convoqués, rassemblant ainsi toutes les branches de la littérature, ainsi que des formes autres : performance, chanson, cinéma.

Cette question des « mots de la communauté » implique deux choses :

- dire les moments d'enthousiasme communautaire, jamais séparés de la créativité verbale dans les moments de révolution, de crise ;

- garder le souvenir, transmettre, communiquer : cela implique une autre politique. Historiquement, on peut partir de l'Antiquité, jusqu'aux formulations vidéos d'aujourd'hui.

Transversale historiquement, cette proposition l'est aussi au niveau des genres, encore qu'on peut se demander s'il y a des formes plus aptes que d'autres (l'épopée, les œuvres chorales...). Rémi Astruc insiste sur l'enjeu théorique du terme de communauté dans l'actualité que nous vivons, et qui impose de redéfinir ce terme.

D'un point de vue pratique, il envisage un congrès de 3 jours comprenant un créneau pour l'Assemblée générale, et propose les dates du 7 au 10 novembre. Pour les conférences plénières, il envisage d'inviter notamment Antoine Volodine, Jean-Luc Nancy ; il évoque également la possibilité d'impliquer des étudiants du conservatoire.

La vidéo de présentation communiquée par Rémy Astruc étant intégralement diffusée, Anne Duprat donne la parole à la salle.

Charles Brion pose la question des perspectives de publication du congrès ; Anne Duprat rappelle que les congrès ont vocation à être publiés sur le nouveau site de la SFLGC. Fiona McIntosh soulève alors la question de la stabilité de la publication en ligne ; Anne Duprat évoque la possibilité d'un dépôt éditorial qui pérennise la publication en ligne.

Anne Duprat met alors au vote la question suivante : « Approuvez-vous le projet d'organiser le congrès selon proposition de Rémi Astruc ? »

Ne prend pas part au vote : 0

Abstentions : 2

Vote contre : 0

Le projet de Rémy Astruc est adopté.

9) Bilan de l'enseignement

Lise Wajeman, Vice-présidente à l'enseignement, ne pouvant être présente à l'Assemblée générale, a communiqué à Anne Duprat un texte dont cette dernière donne la lecture. Tout d'abord, Lise Wajeman remercie tous les collègues qui ont fourni un travail conséquent à l'occasion des journées d'agrégation. Ce travail a été intellectuel, mais pas seulement : la SFLGC a fait un petit saut technologique lors de la journée 2017, puisque, conformément au souhait des comparatistes, exprimé lors de l'Assemblée générale de 2015, il a été possible de suivre par visioconférence l'intégralité de la journée d'agrégation de juin 2017, de prendre part aux débats et de voter à distance, ce qui a demandé quelques ajustements techniques.

Lise Wajeman revient ensuite aux enjeux scientifiques et se félicite du travail effectué par les auteures des deux dernières questions mises au concours ces deux dernières années (« Formes de l'action poétique » (Char, Darwich, Lorca) ; « Expériences de l'histoire, poétiques de la mémoire » (Conrad, Lobo Antunes, Simon)). Les auteures des programmes ont fait l'effort d'assurer, de manière particulièrement sérieuse, le « service après-vente », en offrant aux préparateurs des

présentations très abouties : ce travail est considérable, et la communauté comparatiste doit marquer sa gratitude à celles qui l'ont accompli.

Lise Wajeman souhaite enfin chaleureusement remercier l'ensemble des auteurs de propositions de programmes, qui se sont mobilisés de façon à ce que nous puissions avoir un vrai choix de propositions (huit propositions en 2016 ; six en 2017), ce qui permettait une discussion constructive. Les réunions de choix de sujet d'agrégation sont un lieu où se manifeste la vitalité de la discipline, et de ce point de vue, les propositions ont été très riches, offrant à tous l'occasion de réfléchir à la façon dont nous concevons la littérature comparée, à la façon dont nous souhaitons voir la discipline s'emparer d'enjeux contemporains : il y a eu une proposition de programme avec des œuvres extra-européennes uniquement, une autre avec des auteures femmes exclusivement, une autre encore introduisait un film dans le corpus d'études.

La question de l'intégration d'une œuvre cinématographique est un point sur lequel il est nécessaire de s'arrêter, qui avait déjà fait l'objet d'une discussion en 2016, sans que nous parvenions à une décision.

Les arguments en faveur d'une modification sont les suivants : le cinéma fait désormais partie de l'enseignement d'un enseignant de lettres dans le secondaire : il est possible d'intégrer des films dans le cadre d'un cours au collège ; en terminale littéraire, les programmes du bac sont susceptibles de comprendre un film. D'autre part, les textes officiels stipulent que les lycéens doivent être capables de « lire et d'analyser des images en relation avec les textes étudiés », « lire et analyser des images, fixes et mobiles » (Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010). En outre, le cinéma est entré au concours de recrutement du Capes (comme option, depuis 2014), à l'agrégation interne (depuis 2001, la leçon peut porter sur une œuvre cinématographique), mais pas à l'agrégation externe. Il y a là une discordance manifeste entre le programme du concours et l'enseignement effectif : en général, à l'agrégation, les savoirs demandés excèdent ce que l'enseignant aura à développer dans sa pratique ; ici à l'inverse, les savoirs ne sont pas en excès mais en défaut.

- les arguments contre avaient été exprimés lors de l'AG de 2016 : la discussion avait porté autour d'une crainte de la dilution de la discipline, dès lors qu'un programme de littérature comparée comprendrait des œuvres non textuelles. Des réserves émanaient également de collègues qui déclaraient ne pas se sentir compétents pour faire cours sur une œuvre cinématographique. Enfin des questions techniques avaient été soulevées, mais écartées : dans la mesure où des films sont au programme de l'agrégation interne de lettres depuis plus de quinze ans, il suffirait de se tourner vers l'expertise des collègues qui font passer le concours à l'interne pour les résoudre.

Lise Wajeman rappelle que la pertinence d'inclure une œuvre cinématographique dans le corpus étudié à l'agrégation a été de nouveau débattue lors de la dernière journée d'agrégation, où une majorité de préparateurs s'étaient déclarés favorables : Lise Wajeman s'était alors engagée à prendre contact avec le jury de l'agrégation pour soulever la question : le président du jury sortant Paul Raucy, contacté, n'a pas répondu à la date du 12 octobre. En fonction de ce que décidera l'assemblée, le futur Vice-président à l'enseignement devra être mandaté pour demander des modifications des textes officiels. En effet, si nous voulons qu'il soit possible de mettre un film au programme, il faudrait opérer une correction des textes. Pour l'épreuve écrite, les textes ne posent pas de problème, puisque l'arrêté de 2010 fixant les modalités du concours indique : « Composition française sur un sujet se rapportant à l'une des deux questions de littérature générale et comparée au programme ». En revanche, il faudrait modifier la description de l'épreuve orale : « Commentaire d'un **texte** de littérature ancienne ou moderne extrait des œuvres au programme prévues pour la seconde composition française ». L'épreuve orale pourrait être définie comme suit : « un commentaire d'un extrait d'une des œuvres au programme prévues pour la seconde composition française », ce qui laisse toute liberté pour le type d'œuvres.

Anne Duprat remercie Lise Wajeman pour son considérable travail en tant que Vice-présidente à l'enseignement et ouvre la discussion.

Christophe Imbert prend la parole : il exprime ses craintes quant aux réductions du périmètre de la littérature dans le programme de l'agrégation, dans la perspective plus générale de menaces pesant sur la place de la littérature dans l'enseignement et dans la société.

Nicolas Corréard soulève la question de la compétence des comparatistes en matière de cinéma : il y a une discordance entre le niveau d'un cours de licence et la préparation à l'agrégation, compte tenu en outre de l'aspect normatif que revêt le concours. De plus il sera sans doute gênant concrètement d'avoir des années avec œuvre cinématographique au programme et des années sans.

Henri Garric se déclare très favorable, et pose néanmoins la question suivante : pourquoi serait-ce aux comparatistes spécifiquement de prendre en charge l'enseignement des œuvres cinématographiques ? Il rappelle que l'insertion des œuvres de cinéma dans les programmes s'est toujours faite par opportunité (ainsi à l'agrégation interne de Lettres classiques pour commencer, parce qu'un inspecteur de cette discipline y était favorable). Pour Henri Garric les comparatistes auraient tout intérêt à cette modification et ont les compétences nécessaires. Certes les collègues de 9^e section pourraient également intégrer une œuvre cinématographique, mais les comparatistes ont ici des intérêts à faire valoir. Par ailleurs, si on peut craindre la dissolution de la littérature dans l'image, cette évolution est largement en train de se faire dans les programmes du secondaire. Si les littéraires ne s'emparent pas de la question, d'autres le feront : notamment, au sein de l'université, les départements d'information et de la communication, très actifs quand il y a une possibilité de récupérer les enseignements à l'image. Henri Garric craint que si les comparatistes ne s'emparent pas de ces enseignements, ils se retrouvent bientôt dans la situation actuelle des départements de Lettres classiques. L'enjeu est également scientifique : il s'agit de ne pas laisser l'étude de l'image à des sections qui l'étudient d'un point de vue simplement de la communication.

Caroline Fischer se déclare d'accord avec cette position et avance qu'elle se sent plus compétente pour traiter un film que la poésie de Darwich. Mais n'étant pas agrégée, elle pose la question de la faisabilité des oraux sur œuvre filmique. Isabelle Poulin avance qu'il n'est peut-être pas indispensable de traiter le film à l'oral. Henri Garric rappelle qu'à l'agrégation interne, le commentaire d'extrait de film se pratique sans problème.

Selon Sandrine Montin, l'extension vers les œuvres cinématographiques est susceptible de ramener des étudiants vers la littérature : certains étudiants veulent travailler sur des sujets alliant la littérature et les autres arts. Elle évoque les cas fréquents dans son université d'étudiants hésitants qui restent en littérature et se détournent des filières info-com grâce à la présence du cinéma au sein des études de lettres.

Nicolas Corréard soulève cependant la question de l'équité du traitement : un étudiant interrogé sur l'œuvre filmique ne sera-t-il pas désavantagé ? Benoît Tane répond que l'équité est de toute façon très relative puisque la familiarité des étudiants avec les différentes œuvres est très variable.

Isabelle Poulin pose la question de la langue du film puisqu'à l'agrégation interne le film est nécessairement français : on répond que pour l'épreuve de littérature comparée, un film en VOSTF serait évidemment envisageable.

Une collègue enseignant dans le secondaire dit que les étudiants arrivent à l'université en étant familiers avec l'étude filmique et qu'il y a là un créneau dont nous devons nous emparer. Chloé Chaudet se dit partagée. Elle évoque la solution possible de conserver le film pour le seul entretien : on pourrait mettre le film dans la liste des œuvres, sans lui consacrer un oral entier.

Christophe Imbert revient à la question des compétences réelles des préparateurs. Enseignant en filière lettres et art, il ne souhaiterait pas pour autant voir la peinture au programme de l'agrégation. Il insiste sur la nécessité de ne pas analyser un film comme on analyse un livre, sans maîtrise technique, et soulève la question de la normativité de l'agrégation : le commentaire filmique requiert des connaissances techniques bien précises.

Delphine Edy, agrégée d'allemand en poste en classes préparatoires, revient sur son expérience personnelle. Elle dit que, travaillant sur le théâtre, elle avait hésité à inscrire sa thèse en allemand, en arts du spectacle ou en littérature comparée. Elle constate avec regret que l'objet

théâtre tend à échapper aux lettres au profit des arts du spectacle et craint que si l'on laisse échapper l'enseignement du cinéma il soit réduit à d'autres filières que la nôtre, or les programmes d'agrégation dirigent un certain nombre d'orientations ministérielles.

La discussion ne débouchant pas sur un consensus, Anne Duprat estime que l'assemblée n'est pas prête à un vote : il est primordial d'assurer un débat sur une question complexe et difficile. Elle suggère donc de poursuivre la réflexion et de repousser le vote à Assemblée générale 2018.

Jean-Louis Haquette émet le souhait que le futur Vice-président à l'enseignement consulte les membres et les sollicite sur cette question d'ici la prochaine Assemblée générale. Ariane Ferry repose la question de l'analyse technique et suggère de baliser les attentes d'un commentaire d'extrait.

10) Présentation du site internet

Anne Duprat projette la vidéo envoyée par Vincent Ferré, Vice-président à la diffusion et à la valorisation de la recherche.

Vincent Ferré prie l'Assemblée de l'excuser de n'être pas présent : la rentrée compliquée à l'université Paris Est Créteil, alors qu'il est membre du conseil de gestion de son UFR, l'empêche de se déplacer à Toulouse. Il remercie les collègues qui ont envoyé les informations qui ont pu être diffusées par la FIT et par la liste de diffusion SFLGC, et remercie particulièrement Audrey Giboux qui a préparé la FIT ces deux dernières années.

Concernant le site, Vincent Ferré souhaite présenter les réalisations du graphiste qui a travaillé sur le site (il a fourni en avance les liens vers les différentes pages, que Benoît Tane projette). Il exprime son soulagement de voir le site avancer, après le déménagement du graphiste puis l'abandon du développeur. D'ici fin octobre, le travail de graphisme sera terminé, et on pourra alors réaliser la bascule depuis l'ancien site hébergé par Alexandre Prstojevic, en récupérant les bases de données. L'organisation des parties du site, son architecture ont fait l'objet de discussions du CA, adoptées par les AG précédentes. Différentes pages sont alors projetées, et Vincent Ferré attire l'attention de l'assemblée sur le fait que le développement n'est pas encore fait, ce qui empêche de naviguer : le contenu est donné à titre d'exemple. Vincent Ferré expose la page d'accueil et explique la longueur de l'édito (600 signes). Les éditos ayant quitté la une arriveront dans les archives d'édito. Le menu à gauche permet de circuler d'année en année. Une rubrique présentant la SFLGC pourra renseigner le visiteur et lui proposer d'adhérer. Parmi les pages les plus visitées figurent les actualités de la recherche, annonçant colloques et parutions, qui sont présentés par ordre chronologique avec de préférence un visuel. C'est l'annuaire des chercheurs (diffusant listes de travaux, CV...) qui est le plus consulté par les visiteurs du site, devant les actualités. L'annuaire se divise en annuaire des institutions et annuaire des chercheurs, auquel on accède par un abécédaire que le nouveau site doit rendre plus lisible qu'il ne l'est dans sa forme actuelle. La bibliothèque est une partie fondamentale pour l'association et les comparatistes en général. Elle regroupe la bibliothèque comparatiste en ligne (dont s'occupe Karl Zieger), les actes de congrès, les numéros de *Poétiques comparatistes*, et une sous-rubrique sur la FIT. Vincent Ferré montre ainsi comment on accède à un article de la BEL et annonce que les autres rubriques seront organisées sur le même modèle. Vincent Ferré montre ensuite les archives de la FIT, dont les membres ont la primeur, mais qui affichée après un certain délai sur le site peut servir de vitrine à la SFLGC. Pour finir Vincent Ferré montre la page « thèses et habilitations » avec la liste des directeurs et leurs compétences.

Enfin Vincent Ferré attire l'attention sur le fait que le nouveau ou la nouvelle Vice-président.e devra s'entourer d'une équipe d'une dizaine de personnes pour assurer la bascule de l'ancien vers le nouveau site. Vincent Ferré remercie l'assemblée de sa confiance pendant les quatre

ans au cours desquels il a assuré cette charge. Il sera toujours présent avec ou sans titre pour suivre la bascule du site et le faire naître sous les meilleurs auspices.

Fiona MacIntosh observant l'URL provisoire (où apparaît le nom du développeur) demande quelle stabilité du site est garantie, la question étant particulièrement importante pour les publications en ligne des congrès. On lui répond que l'adresse provisoire du site sera remplacée par une adresse de type « sflgc.org » dont la pérennité sera assurée.

11) Questions diverses

Anne Duprat n'a reçu aucune demande d'inscription de questions diverses à l'ordre du jour et passe donc à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration.

12) Élection des nouveaux membres du conseil d'administration

Sont candidats les membres suivants, qui se présentent ou dont la présentation envoyée à Anne Duprat est lue à l'Assemblée :

Yves Clavaron ; Claire Lechevalier ; Fiona McIntosh ; Yvan Daniel ; Ariane Ferry ; Audrey Giboux ; Catherine Grall ; Hélène Martinelli ; Yen-Mai Tran-Gervat ; Delphine Rumeau ; Sébastien Wit ; Karl Zieger.

Les résultats sont les suivants :

Yves Clavaron : 55
Claire Lechevalier : 55
Fiona McIntosh : 51
Yvan Daniel : 51
Ariane Ferry : 57
Audrey Giboux : 56
Catherine Grall : 48
Hélène Martinelli : 51
Yen-Mai Tran-Gervat : 53
Delphine Rumeau : 53
Sébastien Wit : 50
Karl Zieger : 57

L'ordre du jour étant épuisé, Anne Duprat, Présidente de la SFLGC, remercie les membres présents et lève la séance à 17h55.